

immunoProfil

Fiche d'instructions

REF : Ba-PRE71-002-v11

Patient, veuillez conserver cette fiche jusqu'à la réception de vos résultats.

Votre prélèvement doit être réalisé uniquement un LUNDI, MARDI ou MERCREDI, le matin.

Si Elispot Borrelia seulement un LUNDI ou MARDI, le matin.

Dans tous les cas, ne pas prélever ni la veille et ni l'avant-veille d'un jour férié.

Vous devez organiser l'expédition de vos échantillons au laboratoire SYNLAB-BARLA le jour même.

Vérifiez au préalable les horaires des départs Chronopost médical avec votre bureau de Poste.

Recommandations à délivrer au préleveur

- Prélever dans cet ordre :
 - tous les tubes SÉRUM avec gel (bouchons rouge et jaune),
 - uniquement si ELISPOT Borrelia : 2 tubes CITRATE 5 ml (bouchon bleu). *Pour cette analyse le patient ne doit pas être sous traitement antibiotique ou immuno-suppresseur ou immuno-modulateur (corticoïdes). En cas d'un Elispot de contrôle après traitement antibiotique respecter un intervalle de 2-3 mois après la fin du traitement.*
 - tous les tubes EDTA (bouchon violet),
- Bien remplir les tubes et les identifier avec le nom et prénom du patient.
- Respecter les recommandations de prélèvement indiquées sur la fiche plastifiée de l'immunoBox.
- Repositionner le couvercle transparent sur les tubes après les avoir disposés dans l'immunoBox.
- Compléter attentivement la «fiche de prélèvement extérieur».
- Prévenir le patient que les échantillons doivent impérativement être conservés à température > à 15°C (jamais plus froid), avant leur expédition.

Attention ! La date de naissance et le nom de naissance sont des renseignements obligatoires.

Recommandations au patient pour l'expédition

Documents à placer dans l'immunoBox :

- La "fiche de renseignements clinico-biologiques" complétée, sans oublier de la signer et de renseigner les traitements en cours (immuno-modulateurs, antibiotiques et autres) en précisant leur nom et la date de début de traitement.
- La fiche de "prélèvement extérieur" complétée par le préleveur.
- Un chèque d'acompte de 50 euros (150 euros si Elispot) à l'ordre de "Laboratoire SYNLAB-BARLA".
- L'ordonnance délivrée par votre médecin et les photocopies de l'attestation de vos droits Sécurité sociale et de votre carte mutuelle (à jour).
- En l'absence d'ordonnance, un courrier de votre part indiquant "je souhaite réaliser, à ma charge, les analyses suivantes" et les détailler avec précision.

Expédition, à réaliser impérativement le jour du prélèvement :

- Refermer soigneusement l'immunoBox (cet emballage est en conformité avec les normes européennes concernant le transport des matières biologiques infectieuses).
- Disposer l'immunoBox dans l'enveloppe Chronopost, la sceller et remettre au guichet d'un bureau de poste :
 - l'enveloppe Chronopost contenant l'immunoBox,
 - le bon d'expédition Chronopost prépayé, vous n'aurez rien à régler. Compléter uniquement le cadre « renseignements expéditeur » (partie bleutée).

Attention ! Les échantillons non parvenus dans les 24 heures après le prélèvement risquent d'être détériorés et de ne pas pouvoir être analysés.



Vos résultats

Lorsque vos analyses seront terminées nous vous enverrons, par pli postal, votre note d'honoraires et vos codes personnels de connexion au serveur de résultats www.labo-barla.eu. Une fois votre facture réglée (par chèque, virement ou sur le serveur de résultats par carte bancaire), vous pourrez consulter vos résultats en ligne. De notre côté nous vous enverrons votre compte-rendu imprimé.

En cas d'analyses demandées suite à une consultation médicale, votre médecin recevra vos résultats par le mode de transmission qu'il a convenu avec notre laboratoire, à défaut par pli postal.

Renseignements sur les frais facturés

Frais de prélèvement

- Ces frais sont gérés par l'IDE ou le laboratoire qui réalise votre prélèvement.

Frais liés aux analyses

Dès que vos analyses sont terminées, nous vous envoyons une note d'honoraires indiquant le montant des frais restant à régler (déduction faite de l'acompte déjà versé).

- Concernant les analyses sur prescription et inscrites à la Nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) : si vous nous transmettez votre attestation Sécurité sociale et votre carte mutuelle, le laboratoire SYNLAB-BARLA se mettra en relation directe avec vos organismes de tiers payant, vous n'aurez pas à les régler. Sans ces attestations, lorsque vous aurez réglé votre note d'honoraires, vous recevrez votre "feuille de soins" vous permettant de vous faire rembourser.
- Concernant les analyses non inscrites à la NABM : la Sécurité sociale ne les rembourse pas, vous devez les régler au laboratoire SYNLAB-BARLA. Des exemples de tarifications sont indiqués au verso de la feuille de renseignements clinico-biologiques. Ces actes apparaîtront sur votre note d'honoraires. A savoir : selon les mutuelles, certains contrats de haut niveau permettent le remboursement à l'affilié. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle, il n'y a pas de règle unique.
- Concernant les frais de création du dossier biologique, Il s'agit en détails:
 - du forfait pour la prise en charge pré-analytique des échantillons biologiques du patient (B15 selon la NABM), montant : 4,05 euros.
 - du forfait pour la sécurité pour le traitement d'un échantillon sanguin (B5 selon la NABM), montant : 1,35 euros.

Dans tous les cas, vous recevrez un reçu d'honoraires détaillé. Dans les cas d'un trop perçu, elle sera accompagnée d'un chèque de remboursement.

Frais de matériel et de transport des échantillons

Lors de votre commande, vous devez régler une participation à ces frais de 25 euros. Cette somme ne peut pas être remboursée par les organismes de tiers payant.

Détails :

- frais d'envoi par Colissimo de l'immunoBox à votre domicile (7 euros),
- frais prépayés Chronopost médical pour le retour de vos échantillons (18 euros).
- frais de matériel et de conditionnement (selon la norme UN3373 pour le transport des produits biologiques) et des documents d'instructions : 18 euros. **Ils ne sont pas facturés lorsque vous nous retournez votre immunoBox.**

Nous vous remercions d'avoir choisi le laboratoire SYNLAB-BARLA pour la réalisation de vos analyses.